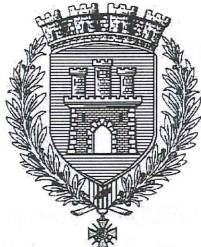


N° DEL 2015.07.08/114  
VILLE DE BRIANÇON**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 8 juillet 2015** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	01/07/2015
Affichage	01/07/2015

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	25	33

**THEME : TRAVAUX 6.**

**OBJET** : AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU LAUTARET DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT DE DEVELOPPEMENT REGION PACA CCB.

**Etaient Présents** : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie.

**Etaient Représentés** :

MARCHELLO Marie pouvoir à BOREL Jean-Paul  
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie  
CIUPPA Marcel pouvoir à GUIGLI Catherine  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à PICAT RE Alessandro  
MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno  
BREUIL Marc pouvoir à GRYZKA Romain  
DAZIN Florian pouvoir à ARMAND Émilie.

**Absents-Excusés** :

MARCHELLO Marie, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Renée PETELET.

Vu la délibération N°DEL 2014.12.18/225 du 18 décembre 2014 ;

Considérant que l'Avenue du Lautaret est actuellement dans un état dégradé, tout comme l'éclairage public et qu'elle n'est équipée que partiellement de trottoirs et d'un réseau de collecte des eaux pluviales ; que, toutefois, l'avenue du Lautaret supporte des flux de véhicules et piétons importants pour la desserte locale (Lycée, collège, écoles primaires, Théâtre du Briançonnais, cinéma Vauban, cité Vauban et quartier Sainte Catherine) ;

Considérant que cette voie est classée dans le domaine public routier départemental ;

Considérant que la commune de Briançon souhaite poursuivre les efforts d'amélioration des conditions de circulation (aménagements piétonniers, revêtements routiers, collecte des eaux pluviales, éclairage public) et fait de l'Avenue du Lautaret une priorité en ce sens ;

Considérant que la longueur de la voie (1116m) et sa grande surface (12800m<sup>2</sup>) due à sa largeur justifient un phasage des travaux en deux tranches annuelles : 2015 et 2016 ; que le projet d'aménagement est estimé à ce stade à 1 500 000 € HT ; que ce coût devra être réajusté en fonction du résultat des procédures de passation des marchés publics ;

Considérant que le contrat de développement signé entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté de Communes du Briançonnais prévoit l'attribution d'une participation du conseil régional PACA de 300 000 euros pour des dépenses d'investissement subventionnables arrêtées à la somme de 1 500 000 euros hors taxes ;

Considérant qu'il conviendra ultérieurement de délibérer pour formaliser l'attribution par le conseil départemental des Hautes-Alpes d'un fonds de concours permettant principalement de financer les travaux de réfection de la bande de roulement ;

Considérant que le plan de financement du projet global peut être le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	ORGANISMES	MONTANT	%
Aménagements piétonniers	1 500 000,00	ETAT - DETR	260 000,00	17,33%
Voirie		CONSEIL REGIONAL PACA	300 000,00	20,00%
Eclairage public		CONSEIL DEPARTEMENTAL 05	300 000,00	20,00%
Réseau des eaux pluviales		AUTOFINANCEMENT	640 000,00	42,67%
TOTAL	1 500 000,00	TOTAL	1 500 000,00	100,00%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter les propositions ci-dessus ;
- De solliciter les subventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la subvention du conseil régional PACA prévue dans le cadre du contrat de développement Région PACA/Communauté de Communes du Briançonnais ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM